

Annexe 6 : Ordre de Domiciliation

Un ordre de domiciliation est recommandé en vue de faciliter la gestion pour notre service comptabilité/finances.

Ordre de domiciliation SEPA Core Direct Debit

Le (la) soussigné(e) (au nom de qui les créances sont établies)	Nom complet								
	Nom de l'enfant/ des enfants								
	Rue, N°								
	C.P. , Localité								
	Pays								
prie la firme (qui établit les créances) portant le no ID créancier d'encasser à partir de ce jour et jusqu'à révocation expresse toutes créances portant référence au n° matricule auprès de la banque	<table border="1"> <tr><td>Nom</td><td>CROIX-ROUGE LUXEMBOURGEOISE</td></tr> <tr><td>Rue, N°</td><td>44, BOULEVARD JOSEPH II</td></tr> <tr><td>C.P. , Localité</td><td>L-1840 LUXEMBOURG</td></tr> <tr><td colspan="2">LU72ZZZ0000000000000042200</td></tr> </table>	Nom	CROIX-ROUGE LUXEMBOURGEOISE	Rue, N°	44, BOULEVARD JOSEPH II	C.P. , Localité	L-1840 LUXEMBOURG	LU72ZZZ0000000000000042200	
	Nom	CROIX-ROUGE LUXEMBOURGEOISE							
	Rue, N°	44, BOULEVARD JOSEPH II							
	C.P. , Localité	L-1840 LUXEMBOURG							
	LU72ZZZ0000000000000042200								
<table border="1"> <tr><td>Nom</td><td>BGL BNP Paribas</td></tr> <tr><td>Rue, N°</td><td>50, avenue J.F. Kennedy</td></tr> <tr><td>C.P. , Localité</td><td>L-2951 Luxembourg</td></tr> </table>	Nom	BGL BNP Paribas	Rue, N°	50, avenue J.F. Kennedy	C.P. , Localité	L-2951 Luxembourg			
Nom	BGL BNP Paribas								
Rue, N°	50, avenue J.F. Kennedy								
C.P. , Localité	L-2951 Luxembourg								
IBAN: L U									
BIC:									
(*) titulaire du compte	<table border="1"> <tr><td>Nom complet</td></tr> <tr><td>Rue, N°</td></tr> <tr><td>C.P. , Localité</td></tr> <tr><td>Pays</td></tr> </table>	Nom complet	Rue, N°	C.P. , Localité	Pays				
Nom complet									
Rue, N°									
C.P. , Localité									
Pays									
Lieu _____ Date _____ Signature(s) pour accord Le donneur d'ordre _____ Le titulaire du compte (*) _____									

(*) Exigé seulement si les factures ne sont pas émises au nom du titulaire du compte

Vous bénéficiez d'un droit à remboursement par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Le prélèvement du montant dû ce fait le dernier jour ouvrable du mois.

L'ordre de domiciliation est à remplir et à signer une seule fois; il reste valable jusqu'à révocation. Si vous avez déjà signé un ordre de domiciliation, il n'est pas nécessaire de le renouveler, sauf si vos coordonnées bancaires ont changé.